

FACTURE N° 5100060

N/REF : 25/09/2025 15H14 C:026163 I:33262

V/Email reçu le Jeudi 25/09/2025 à 15H14

CITYA COLLET BEILLON

**12 AVENUE ALSACE LORRAINE
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : L'ESTORIL
29 BIS/31 RUE COLONEL BOUGAULT
38000 GRENOBLE

Fontaine, le 03 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLÉE 31 BOUGAULT - 4E ÉTAGE - MME MARTINS TEIXEIRA 06 18 52 77 38
CODE IMMEUBLE 9248E

MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHER DE FUITE AVANT COMPTEUR EAU CHAUDE SANITAIRE

Donneur d'ordre : Mme S GUAGENTI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

LE 02/10/2025 A 13H30:
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME MARTINS AU 4EME ETAGE
CONSTAT: FUITE SUR TETE DE POTENCE VANNE AVANT COMPTEUR
REPARATION PROVISOIRE DE LA FUITE
PREVOIR REMPLACEMENT DE LA TETE DE POTENCE DE LA VANNE AVANT COMPTEUR

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 03/10/25 à 11H37 Mme S GUAGENTI

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau.
Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous arrivons à déterminer l'origine exacte de la fuite.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12		29,12
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 02/10	1	73,82		147,64
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT		
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	39,45		39,45
TOTAL H.T.					216,21
T.V.A. a 10,00%					21,62
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>237,83</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN